

# CARACOL

## Résumé illustré de la création de la parcelle 2 2022-2023

**Photos 1-3.** La parcelle 2 suit les mêmes modalités que la parcelle 1, juste au-dessus de celle-ci. 10 T de fumier (cheval) ont été rapportés sur 52 planches (L = 15 m ; l = 1,30 m) matérialisées par un système de cordeau, puis enfouis à la mini-pelle.



**Photos 4-6.** Une tranchée a été creusée pour l'installation d'une clôture (150 m linéaires). Des jeunes branches ont été coupées puis broyées pour obtenir 8 T de bois raméal fragmenté (BRF), rapportés sur les planches matérialisées par un système de cordeau. Enfin, les planches ont été paillées (foin/paille) pour l'hiver.



**Photos 7.** 100 m linéaires de haies champêtres ont été implantés entre les blocs de culture de la parcelle 2. Pour l'été, le paillis a été retiré, le BRF a été incorporé au motoculteur et un « mélange éco-dynamisant » a été semé. Une irrigation modeste (4 mm) a été réalisée pour la levée du semis.

